



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense nationale

Direction centrale de la sécurité
des systèmes d'information

Paris, le 2 - JUIL. 2007
N° /SGDN/DCSSI/SDR/RID
1385

Le Directeur central de la sécurité des systèmes d'information

à

**Monsieur le Directeur de la société FastViewer
12 rue des Islandais
22500 Paimpol**

(à l'attention de M. Guillaume Got)

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez adressé un dossier, enregistré sous le n° 0703118, de demande d'autorisation concernant l'opération de fourniture des moyens de cryptologie suivants :

- FasTViewer :
- Standard Edition ;
- Presentation Edition ;
- Professional Edition ;
- Remote Edition ;
- Conference Edition.

Je vous informe que conformément à l'article 17 du décret n° 2007-663 du 2 mai 2007 pris en application de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les dispositions de ce décret s'appliquent à votre demande et qu'en conséquence l'opération susmentionnée relève dorénavant du régime de la déclaration.

En vertu du 3^{ème} alinéa de l'article 5 du décret précité, j'atteste par la présente que vous vous êtes acquitté de l'obligation déclarative relative à l'opération susmentionnée. Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder dès à présent librement à cette opération, ainsi qu'à tout transfert depuis ou vers un autre Etat membre de la Communauté européenne.

Je vous précise par ailleurs que le délai d'un an prévu à l'article 7 du décret précité court à compter du 5 mai 2007.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité des moyens de cryptologie ou une recommandation de ces moyens par la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

directeur central de la sécurité des systèmes d'information
Patrick Palloux